



CLASSIQUES  
GARNIER

« [Introduction de la deuxième partie] », in BODÉ (Gérard), LEMBRÉ (Stéphane), THIVEND (Marianne) (dir.), *Une formation au travail pour tous ? La loi Astier, un projet pour le XX<sup>e</sup> siècle*, p. 137-138

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-13038-3.p.0137](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-13038-3.p.0137)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2022. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

Comment juger de la construction de la loi et de ses effets sans se pencher sur les relations consubstantielles qu'entretient l'enseignement technique et professionnel avec les entreprises ? Dans la deuxième partie, plusieurs études de cas évoquent des entreprises (entreprises métallurgiques de la région stéphanoise, Compagnie des omnibus et tramways de Lyon) ou des institutions (chambres de commerce mais aussi chambres syndicales), en s'appuyant sur un état des connaissances où dominent les travaux sur le secteur de la métallurgie, gros consommateur de main-d'œuvre formée, ici décrypté par Danièle Fraboulet et Antoine Vernet. L'enjeu n'est pas ici de fournir une étude de l'efficacité économique de l'enseignement technique, mais plutôt d'entraîner le lecteur dans une réflexion sur la place de la formation technique dans la construction ou les mutations que connaissent certains secteurs économiques, et plus précisément dans les transformations des métiers. La contribution de l'UIMM à la mise en œuvre de la loi Astier est à la mesure de son intérêt avéré pour l'enseignement technique et professionnel ; le travail de ses dirigeants pour peser sur la loi et son application confirme amplement l'attention portée à cette question centrale de la formation. En explorant les attitudes et les réalisations du patronat métallurgique stéphanois, Antoine Vernet propose une utile mise en perspective locale qui nuance l'intérêt pour la formation technique de la part de ce patronat, dévoile les modalités et les limites de l'entente locale sur ce dossier, mais confirme le choix de l'école pour assurer celle-ci.

L'appréciation des effets de la loi Astier doit inclure, comme le montre dans cette deuxième partie le texte de Florent Montagnon, la prise en compte des politiques menées par les entreprises non seulement en matière de formation, mais aussi sur le marché du travail. La sélection

des apprentis, leur formation et leur recrutement sont autant d'étapes que les dossiers d'archives permettent de documenter des années 1940 au début des années 1960, illustrant ainsi les effets à long terme de la loi Astier.

Yves Verneuil et André Robert complètent cette lecture de la loi Astier par un retour sur l'enseignement technique lui-même, en l'occurrence ses enseignants. La structuration de ce syndicalisme dans le premier XX<sup>e</sup> siècle, appuyée sur la pluralité des identités professionnelles, dévoile une stratégie d'ouvriérisme qui éloigne des réceptions patronales de la loi. L'étude permet aussi d'identifier la réalité du combat laïque et la diversité de l'enseignement technique public alors que la loi Astier fournit un cadre dont se saisissent les écoles privées pour obtenir des subventions publiques. L'étude des relations de l'enseignement technique et professionnel avec les entreprises ne doit ainsi pas dissuader d'interroger les transformations de chacune de ces entités.